

Le cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Patrick DEHONDT, Sandrine BLANCHIN, Vincent PASQUIER, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE.

Absents (excusés) : Lucile DOCHE a donné pouvoir à Vincent PASQUIER, François THABUIS a donné pouvoir à Laurent GEVAUX.

Patrick DEHONDT a été nommé secrétaire de séance.

Au moment du vote du CFU budget annexe de l'eau, Monsieur le Maire Franck PACCARD s'est retiré de la salle et n'a participé ni aux débats ni au vote.

Objet : EXERCICE 2025 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUGDET ANNEXE DE L'EAU. DEL_2026_018_01

Rectifie et remplace pour erreur matérielle DEL_2026_018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe de l'eau ;

Vu la note d'information budgétaire jointe en annexe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	241 969.43 €	66 898.00 €	308 867.43 €
	Recettes réalisées (1)	B	54 889.46 €	68 344.09 €	123 233.55 €
	Restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	310 013.10 €	92 323.49 €	402 336.59 €
	Dépenses réalisées (1)	E	100 239.83 €	65 450.75 €	165 690.58 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 45 350.37 €	2 893.34 €	- 42 457.03 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	68 043.67 €	25 425.49 €	93 469.16 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	22 693.30 €	28 318.83 €	51 012.13 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	22 693.30 €	28 318.83 €	51 012.13 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe de l'eau ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le cinq juin deux mille vingt-six.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Patrick DEHONDT

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Franck PACCARD

